



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Patrimoine Immobilier

Affaire suivie par : Valérie Raymond
Poste: 79.69

2011-CG-2-3298

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 octobre 2011

**VALIDATION DE QUATRE CONVENTIONS DE LOCATION DE LOGEMENTS,
PROPRIÉTÉS DU DÉPARTEMENT, SIS 6 BOULEVARD DES CYGNES À MANTES LA
JOLIE, AU PROFIT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Politique sectorielle	Moyens Généraux
Secteur d'intervention	Patrimoine Départemental
Programme	Bâtiments annexes

Dans le cadre du plan de relance voté par le Conseil Général le 12 mars 2009, le Département s'est engagé à acquérir des logements pour répondre aux engagements sociaux pris par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à l'égard des sapeurs pompiers, et reconstituer le contingent départemental de logements destiné aux agents du Conseil Général.

Par délibération du 28 mai 2010, l'Assemblée a notamment validé le principe de l'acquisition de quatre appartements sis 6, boulevard des cygnes à Mantes-la-Jolie. Ces quatre appartements, acquis en état futur d'achèvement au sein d'un programme immobilier de 80 logements, ont été réalisés par le promoteur ARC. Le constat d'achèvement et de prise de possession a été signé le 4 juillet 2011.

Par courrier en date du 12 août 2011, France Domaine a évalué la valeur locative de ces appartements à : 7 200 € hors charges par an pour le T2 de 41,87 m² ; 9 040 € hors charges par an pour le T3 de 57,48 m² ; 9 080 € hors charges par an pour le T3 de 57,75 m² et 10 000 € hors charges par an pour le T4 de 73,71 m².

Le SDIS a confirmé son intérêt pour que ces logements soient mis à sa disposition par voie de convention.

Il s'agit donc, au sein du Bâtiment A1, des quatre appartements suivants :

Lot	Numéro d'appartement	Typologie	Etage	Surface	Estimation mensuelle des Services fiscaux	Place de parking	Numéro de compteur EDF

93	A 116	T2	1 ^{er} étage	41,87 m ²	600,00 €	N° 73	347 746
94	A 117	T3	1 ^{er} étage	57,48 m ²	753,00 €	N° 74	347 747
95	A 118	T3	1 ^{er} étage	57,75 m ²	756,00 €	N° 75	347 732
96	A 119	T4	1 ^{er} étage	73,71 m ²	833,00 €	N° 76	347 743

Le Conseil d'administration du SDIS délibérera prochainement sur cette prise à bail.

Les conventions de location, jointes au présent rapport, se renouvelleront par tacite reconduction pour une période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par signification par voie d'huissier.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :